PAYS D'APT LUBERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 17 JUIN 2021

L'an deux mille vingt le dix-sept juin à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Goult, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2021-84

OBJET : REPRISE DES RESULTATS 2013 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE MURS

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 32 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 38

Présents :
APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Laurence GREGOIRE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE représentée par M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Benjamin BAGNIS
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :
APT : M. Cédric MAROS, Mme Sylvie TURC, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
MURS : M. Christian MALBEC

Procurations :
APT : Mme Émilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC donne pouvoir à M. Pascal RAGOT
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Benjamin BAGNIS, Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Laurence LE ROY
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210617-2021-84-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu, les articles L2224-1, L2224-2, L1321 et L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'arrêté interpréfectoral n° 2013151-0004 du 31 mai 2013 portant création de la Communauté de communes du Pays d'Apt-Pont Julien à compter du 1er janvier 2014 et de l'approbation de ses statuts dont la compétence « Assainissement »,

Vu, la délibération n° 46/16 du 10/10/2016 du conseil municipal de Murs relative au transfert d'une partie de l'excédent de clôture 2013 du budget annexe « assainissement » à la Communauté de Communes,

Vu, la délibération n° CC-2017-11 du 16/02/2017 de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) concordant avec la délibération n° 46/16 du 10/10/2016 du conseil municipal de Murs et rappelant que les excédents restant à transférer feront l'objet de délibérations à venir afin de permettre la réalisation du programme de travaux en particulier sur la commune de Murs,

Vu, la délibération n° 04/2019 du 04/02/2019 du conseil municipal de Murs relative au transfert d'une partie de l'excédent de clôture 2013 du budget annexe « assainissement » à la Communauté de Communes comme suit :

Vu, la délibération n° 30/2021 du 17/05/2021 du conseil municipal de Murs relative au transfert du solde de l'excédent de clôture 2013 du budget annexe « assainissement » à la Communauté de Communes comme suit :

Section	Excédent au CA 2013	Montant transféré par la commune de Murs par délibérations 46/16 et 04/19	Montant transféré par la commune de Murs par délibération 30/21	Total transféré	Montant restant à transférer
Fonctionnement	49 010,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 010,24 €
Investissement	107 010,21 €	69 900,00 €	37 110,21 €	107 010,21 €	0,00 €
TOTAL	156 020,45 €	69 900,00 €	37 110,21 €	107 010,21 €	49 010,24 €

Considérant, la possibilité de transférer en plusieurs fois les excédents de clôture,

Considérant, la nécessité de disposer de délibérations concordantes entre la commune et la Communauté de Communes,

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la reprise du solde du résultat 2013 d'investissement du budget annexe « assainissement » de la commune de Murs tel qu'il est présenté ci-après :

- Section d'investissement : **+ 37 110,21 €**

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Décide, d'approuver la reprise partielle des résultats de clôture 2013 du budget annexe « assainissement » de la commune de Murs tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

- Section d'investissement : **+ 37 110,21,00 €**

Rappelle, que l'excédent de fonctionnement restant à transférer fera l'objet de délibérations à venir afin de permettre la réalisation du programme de travaux en particulier sur la commune de Murs,

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210617-2021-84-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

Autorise, Monsieur le Président à signer tous documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210617-2021-84-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)